

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°11 Jeudi 08 mars 2018

RELEVÉ DE DÉCISIONS

PAYS DE LA DEODATIE à SAINT-DIE-DES-VOSGES

MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION (quorum 1) 11 mini

Membres en exercice : 21

Membres présents : 14

Membres votants : 14

Étaient présents :

Membres titulaires

Mesdames: Edith COLLIN, Claude KIENER

Messieurs: Pascal ALTMANN, Pierre BAILLY, Luc EVRARD, Patrice FEVE, Denis HENRY, Bernard MAETZ, Pascal MOHR, Bernard ROPP, Jean Louis THIRIET, Philippe WELSCH

Membres suppléants

Mesdames : /

Messieurs : Jean Pierre KRUCH (en remplacement de Guy DESRUES), Marc MICHEL (en remplacement de Claude BARLIER)

Excusés :

Mesdames : Mathilde BONJEAN, Christelle IRMOULI, Camille PERRIOL

Messieurs : Serge ALEM, Claude BARLIER, Guy DESRUES, Guy DROCCHI, Philippe GEORGEL, Didier GILLES, Manuel LEMBKE

COLLEGE PRIVE (quorum 2) : 7 mini

Membres en exercice : 12

Membres présents : 8

Membres votants : 8

Étaient présents :

Membres titulaires

Mesdames : Edith COLLIN

Messieurs : Pascal ALTMANN, Pierre BAILLY, Luc EVRARD, Jean Louis THIRIET, Philippe WELSCH

Membres suppléants

Madame : /

Monsieur : Jean Pierre KRUCH, Marc MICHEL

MEMBRES ASSOCIES

Présents : /

Excusés :

Mesdames : Martine GIMMILLARO (conseillère départementale), Marie-Aude VISINE (ASP)

Messieurs : Fabrice DROUHOT (ASP), Laurent MONBRUN (Sous-préfet), David VALENCE (Conseiller Régional)

Le double quorum étant atteint, la séance démarre à 19 h 35.

Monsieur Pascal MOHR, président du GAL du PETR du Pays de la Déodatie ouvre la séance. Il procède à l'appel des membres présents.

1. Validation du compte rendu précédent

Aucune remarque n'est formulée par le comité.

Le compte rendu du comité de programmation n°10 du jeudi 21 décembre 2017 est validé à l'unanimité.

2. Etude des dossiers

Monsieur Pascal MOHR, avant le passage des dossiers, rappelle la notion de conflit d'intérêts et précise qu'avant chaque dossier la question sera posée aux membres du comité. En cas de conflit d'intérêts avéré, le membre est prié de quitter la salle pour le vote. L'article 10 du règlement intérieur permet dans ce seul cas de ne pas tenir compte de la règle du double quorum.

Il mentionne le déroulé :

- Présentation par le porteur de projet en 5 minutes
- Questions et échanges avec le comité de programmation
- Après le départ du porteur, le comité remplit la grille à l'aide de la notice de sélection
- La synthèse des notes faite par l'équipe technique du Pays est présentée et validée par le comité

2.1 Pré programmation

Porteur	Note de faisabilité	Appréciation de faisabilité	Conflit d'intérêt
<u>Commune de FRAIZE</u> - Extension de l'atelier collectif de jus de pomme – Mr PIERRET	16,6	Favorable	/
<u>L'HELICOOP</u> - Sentier des passeurs « Passeurs d'ombres et de lumières » - Mr KLEIN	14,1	Favorable	/
<u>FESTI'FORGE</u> - Festival des forgerons d'art sur la commémoration de la 1ère guerre mondiale – Mr BRABANT	16,4	Favorable	/
<u>Commune de CORCIEUX</u> - Sentier de la mémoire sur la commémoration du centenaire de la grande guerre – Mr CAEL	16,1	Favorable	/
<u>Mme HOUDOT</u> – Développement d'un atelier de plats cuisinés fermiers – Mr HOUDOT	18	Favorable	/

2.2 Programmation

Porteur	Projet	Note proposée	Montant proposé	Validation
PETR du Pays de la Déodatie	J'adopte une ruche	15,8	4 219,78€	Unanimité
PETR du Pays de la Déodatie	Semaine de la forêt 2016	14,2	6 171,61€	Unanimité
PETR du Pays de la Déodatie	Semaine de la forêt 2017	16,6	2 636,70€	Unanimité
PETR du Pays de la Déodatie	Animation, gestion 2017	/	52 015,43€	Unanimité

Des fiches spécifiques reprenant en détail les projets et conflits d'intérêts par projet sont établies.

3

3. Point sur les dossiers inéligibles et les 1ers contacts

Voir tableau joint intitulé « Récapitulatif projets ». C'est un état des lieux depuis le dernier comité de programmation.

A noter, 1 porteur a abandonné son projet :

- La communauté d'agglomération de SDDV pour son projet de valorisation du bois local sur le pôle apicole de SENONES au vu de la complexité d'écriture du marché public et du risque de retard que cela occasionnerait.

4. Etat de consommation de l'enveloppe financière et bilan de l'année 2017

Voir le tableau joint en annexe.

Cette présentation nécessite une précaution très importante. En effet, cette consommation est basée sur les plans de financement présentés dans les demandes préalables et dans les dossiers de demande d'aide. Les montants peuvent donc :

- d'une part évoluer entre ces deux étapes
- et, d'autre part, évoluer au moment de l'engagement juridique et du calcul réel de la subvention en fonction des contraintes réglementaires qui peuvent s'appliquer (régimes d'aides d'état,...)

Cela ne correspond donc pas à la consommation réelle et finale de l'enveloppe LEADER.

A ce jour, l'équipe met en attente les porteurs sur les fiches 2, 3 et 5.

Le président précise qu'une enveloppe réservataire de 2 millions d'euros pour l'ensemble des 12 Gals Lorrains devrait être attribuée sur le 2ème semestre 2018.

Après un débat sur ces consommations prévisionnelles, le comité de programmation propose qu'un délai soit imposé pour la complétude des formulaires de demande d'aide :

- 6 mois à compter de l'avis de faisabilité

Un courrier sera envoyé à tous les porteurs qui n'ont pas encore déposé leur formulaire leur fixant une date butoir en tenant compte des 6 mois à compter de la réception de leur appréciation de faisabilité.

La proposition est votée à l'unanimité.

5. Actualités

- Le soutien préparatoire (2015) devrait être payé partiellement la semaine du 12 au 16 mars 2018.
- 19-4 : Animation – Gestion 2016 – Le dossier de demande de paiement est en cours d'instruction à la Région.

- Concernant les dossiers 19-2 (porteurs de projets):

- 6 dossiers sont au stade de la demande de paiement
- 2 projets sont en cours de réalisation
- 3 dossiers sont en passage au comité de programmation
- 17 dossiers de demande d'aide sont en cours de constitution
- 2 dossiers de coopération sont en attentes, les outils de demande d'aide ne sont pas disponibles.

4

Le président annonce que le nombre de dossiers à étudier en pré-programmation devrait être de 7 la prochaine fois. Le comité de programmation dans son ensemble, propose qu'ils soient tous étudiés en une réunion, mais en cadrant le temps d'intervention.

Plus de questions n'émanant de l'assemblée, Monsieur Pascal MOHR lève la séance à 21 h 45.

Le Président du GAL du Pays de la Déodatie
Pascal MOHR

